

COMMUNIQUE CONJOINT

Sur invitation de Son Excellence Maître Alioune Blondin BEYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la REPUBLIQUE du MALI, Son Excellence le Chef de Bataillon Moumouni DJERMAKOYE ADAMOU, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la REPUBLIQUE du NIGER, a effectué une visite d'amitié et de travail en République du MALI, les 3 et 4 juillet 1979.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du NIGER, dont la visite s'inscrit dans le cadre des rapports de bon voisinage, des consultations et des échanges périodiques en vue de développer la coopération entre les deux Pays, a été accueilli, ainsi que la Délégation qui l'accompagne, avec toute la cordialité et la chaleur qui caractérisent les excellents rapports existant entre le NIGER et le MALI.

Son Excellence le Chef de Bataillon Moumouni DJERMAKOYE ADAMOU a été reçu en audience par Son Excellence le Général Moussa TRAORE, Secrétaire Général de l'Union Démocratique du Peuple Malien, Président de la République du MALI, Chef de l'Etat, à qui il a transmis un message d'amitié et de fraternité de Son Excellence le Lieutenant-Colonel Seyni KOUNTCHE, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat du NIGER.

Au cours de la séance de travail qui a réuni leurs Délégations, les deux Ministres ont procédé à un large échange de vues sur des questions d'intérêt commun et sur les problèmes africains et internationaux. Ils ont constaté leur entière identité de vues, aussi bien sur la situation politique du Continent, que la situation internationale.

...

Les échanges de vues ont été surtout marqués par le souci sincère et permanent des deux Gouvernements de donner aux relations entre les deux Pays, un contenu répondant aux intérêts fondamentaux des Peuples nigérien et malien. Les deux Ministres, tout en se félicitant de l'état actuel de la coopération entre les deux Pays, ont réaffirmé leur ferme volonté de renforcer davantage cette coopération, afin de lui donner toute l'ampleur voulue.

Après examen, les deux Ministres ont signé l'Accord portant création d'une Grande Commission Mixte de Coopération Nigéro-malienne.

Sur le plan de la coopération régionale, les deux Ministres ont insisté sur la solidarité agissante qui doit exister entre les Etats Membres des Organisations inter-africaines régionales.

Les deux Ministres ont décidé d'apporter leur appui total à la création d'une structure regroupant les Etats Riverains du Sahara, cadre idéal pour l'instauration, le maintien et le raffermissement des relations pacifiques et amicales entre les Etats Membres. A cet égard, ils ont émis le souhait de voir se tenir dans un très proche avenir le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Riverains du Sahara.

Les deux Ministres ont également décidé d'apporter leur appui à la Commission du Fleuve Niger, organisme de coopération économique régionale sur lequel repose des espoirs, dans le cadre du développement économique, industriel et social de la Sous-Région.

Les deux Délégations ont aussi réaffirmé leur volonté de poursuivre la coopération dans le cadre des autres Organisations sous-régionales, notamment l'Autorité pour le Développement Intégré du Liptako-Gourma, la C.E.A.O., la C.E.D.E.A.O., le C.I.L.S.S.

... A

HS
X

Concernant la C.E.A.O., les deux Ministres ont tenu à souligner leur appui à l'Accord de Non-Agression et d'Assistance en matière de Défense entre les Etats de la C.E.A.O. et le Togo, signé à ABIDJAN en 1977. Ils se félicitent du fait que cet Accord se situe dans le cadre de l'entraide et de l'assistance mutuelle entre les Etats signataires en cas d'agression armée venant de l'Extérieur, et estiment prématurée toute idée d'intégration, même légère, des moyens de défense des Etats Membres.

Abordant la situation en Afrique, les deux Délégations ont réaffirmé leur attachement aux buts et principes de la Charte de l'O.U.A., notamment ceux relatifs à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, au règlement pacifique des différends, au respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chaque Etat, et à l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

S'agissant de la situation qui prévaut en Afrique Australe, les deux Ministres ont réaffirmé leur solidarité totale aux Mouvements de Libération, objet de raids des régimes racistes et illégaux d'Afrique Australe. Ils rejettent catégoriquement les prétendues élections organisées au Zimbabwe, et ne reconnaissent pas le Gouvernement issu de ces simulacres d'élections.

Ils dénoncent les tentatives de reconnaissance du Gouvernement MUZEROWA, et invitent les Etats Membres de l'O.U.A. à prendre des mesures concrètes contre tout Etat qui reconnaîtrait ce soi-disant Gouvernement.

Les deux Ministres ont réaffirmé leur solidarité au Peuple palestinien et à son Mouvement de Libération, l'O.L.P. (Organisation de Libération de la Palestine).

Les deux Ministres ont exprimé leur profonde inquiétude face à la situation qui prévaut au Tchad, et ont émis le voeu de voir la Nation Tchadienne retrouver son unité, afin de se consacrer à son développement économique et social, dans un climat de paix et de concorde.

...

Les deux Délégations encouragent les initiatives tendant à trouver une solution africaine à ce douloureux problème.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du NIGER a remercié le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du MALI de l'accueil combien chaleureux et fraternel qui lui a été réservé, ainsi qu'à sa Délégation.

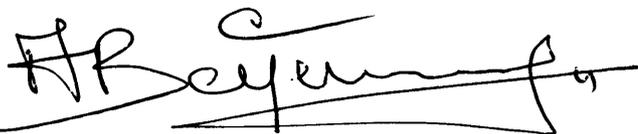
Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du NIGER a invité le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du MALI à effectuer une visite d'amitié en République du NIGER.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du MALI a accepté avec plaisir cette invitation, dont la date sera fixée ultérieurement. /.-

Fait à BAMAKO, le 4 Juillet 1979.-

Le Chef de la Délégation du MALI

Le Chef de la Délégation du NIGER,



Maître Alioune Blondin BEYE.-



Le Chef de Bataillon

Moumouni DJERMAKOYE ADAMOUM.-